



COMMUNE DE DENGES

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage de deux pins
Motifs invoqués	Dessèchement des arbres pouvant être dangereux
Lieu dit	Sentier de Renges 6
Propriétaire	M. Philippe Chapuis
Parcelle	319
Compensation	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 11 novembre 2018

La Municipalité

Denges, le 23 octobre 2018